

Une page de l'histoire de Montreuil

Auteur : L. Le Frencq

Initialement publié dans Le Cabinet Historique de l'Artois et de la Picardie, tome V, 1890-1891, pp.247-248 et 275-278.

Numérisation réalisée par B. Louchart (octobre 2018), et publiée sur son site internet : <http://histoire.montreuil.free.fr>

Les difficultés, qui surgissent encore de nos jours, entre l'autorité militaire et l'autorité civile, donnèrent naissance à Montreuil, en 1758, à une révolution municipale. Les commissaires des guerres, chargés de faire les enquêtes et les rapports, concluaient presque toujours en faveur des officiers, et les municipalités étaient obligées ou de se soumettre à leurs tracasseries ou de donner leur démission.

Les maire et échevins de Montreuil se sentant soutenus par la population ne se laissèrent pas intimider en 1758, et, forts de leurs droits, résistèrent, pied à pied, à l'intendant de Picardie, M. d'Invau¹.

D'ailleurs, les esprits étaient très surexcités. L'ancien maire, François Baillon, avait été révoqué en 1755, par une lettre de cachet. Il était accusé d'être l'instigateur du mouvement d'opposition contre l'autorité supérieure. La vérité était qu'un autre parti à la tête duquel se trouvait Monsigny, fils de l'ancien mayeur, aspirait à reprendre la direction des affaires de la commune.

Mais Baillon² avait su maintenir son influence et avait fait triompher sa liste aux élections : Jacques Poultier³, l'aîné, était maire, Jérôme de Lhommel⁴, vice-maire, Poultier, le jeune⁵, et Thueux⁶, échevins.

Telle était la situation, quand, le 2 mai 1758, quatre compagnies du régiment de Saint-Aignan, de passage à Montreuil, y logèrent. Le maire demanda un extrait de la dernière recrue pour fournir le logement, c'était son droit absolu. Les officiers

¹ Étienne Maynon d'Invau, intendant de Picardie.

² François-Auguste-Louis Baillon, conseiller du roi, bailli royal de Waben.

³ Jacques Poultier, notaire et procureur au siège de Montreuil, marié à demoiselle Barbe-Françoise Lovergne.

⁴ Jérôme de Lhommel, sieur du Grand-Jardin, allié à demoiselle Justine Baillon, sœur de l'ancien maire.

⁵ Jacques Poultier, lieutenant général, puis député aux états généraux en 1789. Il était le fils aîné du maire.

⁶ Alexandre Thueux, probablement le père du maire de Montreuil en 1792.

le refusèrent. Jacques Poulter, en présence de cette atteinte à son autorité, écrivit le même jour à l'intendant pour l'instruire de ce refus. Il lui représentait qu'il avait fait loger sur la déclaration des officiers deux compagnies sur le pied de trente-deux hommes, la troisième de trente et la quatrième de vingt-huit, et que, par l'arrangement pris par les officiers, il s'était trouvé des cavaliers logés seuls, car les compagnies n'étaient pas à beaucoup près si nombreuses. Il ajoutait avoir demandé en vain un contrôle général, que l'ordonnance de 1750 enjoignait de lui donner. Enfin, il terminait en se plaignant que les officiers n'avaient pas rempli les écuries qui leur avaient été assignées, et qu'ils avaient remis sur pied l'ancienne prétention de demander du bois et de la chandelle.

Au reçu de cette lettre, M. d'Invaux, donna ordre à M. Brion de faire une enquête.

Celui-ci, sans consulter l'échevinage, fit faire des réparations aux logements et adressa un rapport très partial. Il conclut ainsi : « Les maires et échevins ont négligé de faire blanchir et réparer les écuries où il y avait des chevaux morveux, ils ne sont pas au fait de leurs besognes. »

Ce rapport devait déjà rendre assez difficile la situation de la municipalité, quand le major de Saint-Aignan écrivit à l'intendant une lettre dans laquelle il déclarait que les officiers avaient été calomniés et il demandait une prompt justice, c'est-à-dire la révocation du corps municipal.

Le 27 mai, l'intendant chargeait son sous-délégué, M. Boudou¹ de dresser procès-verbal contre les maire et échevins, pour n'avoir pas fait blanchir les écuries et approuvait les arrangements faits par M. Brion.

Le même jour, l'intendant recevait une lettre du maire, réfutant un à un les points du différend, et déclarant que M. Brion avait fait « ses opérations » après avoir « très bien dîné avec les officiers et sans la moindre participation de la municipalité. »

Il insistait sur ce fait : « Le ressentiment de M. Brion date du jour où nous avons refusé de lui payer un logement en argent pour lequel il nous a fait faire un commandement. »

L'affaire avait pris une marche très rapide, car le même jour, M. d'Invaux informe M. David qu'il était déterminé à demander un ordre du roi pour faire destituer la municipalité tout entière. M. de Saint-Aignan devait avoir ainsi entière satisfaction.

M. David adressa à Amiens la lettre du maire datée du 27 juin, et répondit à son chef qu'il trouvait nécessaire de prendre des mesures contre les officiers municipaux, mais qu'à son avis la réprimande était suffisante.

M. Boudou, de son côté, faisait faire la visite des écuries et informait l'administration le 1er juin qu'il en avait trouvé seulement trois n'ayant pas été mises en état. Ce rapport, en opposition avec celui de M. Brion, devait terminer l'affaire; mais un nouvel incident vint se greffer sur le premier. De nouvelles

¹ J.-B. Boudou, mayor de Montreuil.

troupes, sous les ordres du duc de Chaulnes, séjournèrent à Montreuil. Les officiers se plainquirent encore de leurs logements.

En présence de cette situation, le maire n'hésita pas à offrir au major de faire vérifier l'état des logements. Refus de sa part. Que faire ? Se trouvant dans le plus grand embarras et obligé | de délivrer quatorze billets de plus que l'effectif prévu », le corps municipal eut encore recours à l'intendant, mais sans avoir l'espoir de réussir.

D'ailleurs, la révocation était tellement prévue que M. Boudou, sur ordre, adressait à la même date un mémoire sur la forme des élections. Pourtant, par un scrupule bien compréhensible, M. d'Invau faisait parvenir quelques jours après à M. Brion la lettre du maire et le priait de répondre aux accusations formulées contre lui. Celui-ci, dans une dépêche du 19 juin, reproduit un dire fort vif du major de Saint-Aignan contre les maire et échevins et surtout contre le maire. Dans la seconde partie de sa lettre, il se excuse d'avoir fait la vérification des écuries avec négligence et s'étend surtout sur l'état des écuries non blanchies. M. Poultier répondit victorieusement. N'avait-il pas à l'appui de sa déclaration le rapport de M. Boudou ?

Le 24 juin, nouvelle lettre de l'intendant demandant à M. Boudou « quels seraient les sujets , les plus propres à mettre en place dans le cas où le roy se déterminerait à destituer les maire et échevins actuels. » Le comte de Saint-Florentin¹ était en principe adversaire de la révocation. M. d'Invau avait hâte de clore cet incident, aussi la cour ne lui donnant pas satisfaction immédiate, écrit-il le 6 juillet au ministère pour connaître les ordres du roi. Quelques jours après, les maire et échevins. étaient révoqués.

D'autres officiers municipaux représentant les mêmes idées que les anciens furent nommés un mois après. M. Hurtrel², avocat du roi devint maire ; Sta³, vice-maire ; Éloi Lefebvre, procureur ; Augustin de Lhommel⁴ et Alard, échevins.

L'ordre du roi fut maintenu contre les deux Poultier et Bâillon, mais sur la requête adressée au roi par les officiers municipaux et les notables de Montreuil le 19 juin 1766, Jérôme de Lhommel put rentrer le 11 juillet aux assemblées de l'hôtel de ville.

Ainsi s'est terminée cette révolution municipale et non cette cabale comme le disait au ministre M. Monsigny dans son rapport du 11 novembre 1758. Cette révolution fut une des phases de la lutte de l'échevinage contre l'autorité militaire. Nos officiers municipaux succombèrent, mais ils avaient défendu avec courage les intérêts de la commune.

Ils avaient fait leur devoir !

L. LE FRENCQ

¹ Louis Phelipeaux, comte de Saint-Florentin (1705-1777), secrétaire d'état depuis 1725. Il reçut le titre de duc de la Vrillière en 1770. Il avait épousé en 1724 Amélie-Ernestine, née comtesse de Platen.

² J.-B.-J. Hurtrel, sieur d'Arboval, avocat et conseiller du roi au bailliage de Montreuil.

³ Louis Sta, sieur de Montéchor.

⁴ Augustin de Lhommel, ancien gendarme du roi, marié à la fille de l'ancien maire Poultier.